

GUY PRÉSENT ET L'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE

Le bon moment d'intervenir dans une plantation

ALAIN CASTONGUAY

KINGSEY FALLS – Plus de 150 personnes ont répondu à l'invitation de la Société sylvicole Arthabaska-Drummond (SSAD), le 26 février dernier, qui tenait une journée d'information pour les producteurs forestiers du Centre-du-Québec sur l'importance des coupes d'éclaircie.

La société Cascades avait prêté la salle de son centre de formation, à Kingsey Falls, voisin d'une érablière. L'Association forestière des Cantons de l'Est (AFCE) et le vendeur d'équipements Jonsered collaboraient aussi à l'événement. Mario de Courval, de l'AFCE, a d'ailleurs annoncé la tenue d'une journée forestière à Saint-Sylvère (MRC de Bécancour), le 28 mai prochain. On y visitera la forêt d'André Boisvert, récipiendaire du prix de l'intendance des forêts remis par le gouvernement canadien. Le point de rendez-vous est l'église de Saint-Sylvère, à 12 h 30 ce samedi-là, mais il faut s'inscrire auprès de l'Association, car le nombre de places est limité.

UNE PLANTATION NON ÉCLAIRCIE

Guy Prigent, de la Direction de la recherche forestière de Forêt Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune), a quant à lui présenté une conférence sur l'éclaircie commerciale des

plantations. Les membres de l'AFCE le connaissent bien pour avoir eu l'occasion de lire une série d'articles qu'il a rédigés et qui ont été publiés en 2004 dans le magazine *Le Progrès forestier*, portant spécifiquement sur l'éclaircie commerciale des plantations.

Certains gens, a-t-il lancé d'entrée de jeu, croient que chaque arbre d'une plantation arrivera à maturité. La forêt se comporte comme un jardin, a-t-il illustré. De la même manière qu'on peut produire un grand nombre de petites carottes ou un petit nombre de grosses carottes, «on ne peut pas produire un grand nombre de gros arbres».

Les études qu'il a citées démontrent que la mortalité des plants est plus élevée quand la densité initiale de la plantation est élevée. Mais le taux de survie à 50 ans est plus élevé sur des stations pauvres, car la compétition y est moins féroce. On ne peut donc pas conserver tous les plants, qu'on en ait planté 1600, 1975 ou 2500 à l'hectare. «Et sans éclaircie, on ne peut produire

tut de producteur forestier selon l'article 120 de la Loi sur les forêts répondrait à la définition.

Comme nous pouvons le constater, le traitement fiscal qui sera applicable à la vente d'un boisé pourra varier selon la situation du contribuable. En cas de transaction, il pourra donc s'avérer opportun de consulter un fiscaliste afin d'obtenir le traitement fiscal le plus avantageux. Δ



Guy Prigent est habitué de rencontrer les propriétaires pour leur parler de l'importance de l'éclaircie commerciale.

de gros arbres», a-t-il précisé. Sans éclaircie, la croissance en diamètre est faible, il y a plus d'arbres déformés ou de moindre valeur et les peuplements sont plus instables.

AVANTAGES DE L'ÉCLAIRCIE

C'est au sylviculteur de s'ajuster à l'objectif de production du propriétaire, a-t-il insisté. Il y a de nombreux avantages à traiter une plantation par ce traitement:

- l'éclaircie favorise la croissance en diamètre et en volume par arbre. Les gains de croissance sont supérieurs dans les forêts plus productives. Il a été démontré que le diamètre à hauteur de poitrine (dhp) moyen augmente en fonction de l'intensité de l'éclaircie;
- elle favorise aussi la croissance des plus belles tiges par une éclaircie sélective;
- l'éclaircie améliore la résistance aux chablis (arbres renversés par le vent) et aux volis (par la neige) «si l'éclaircie a été faite, sinon les effets sont inverses», a-t-il prévenu;
- elle améliore aussi la régénération des espèces natu-

relles;

- l'éclaircie bien faite augmente la valeur du peuplement. Quand le diamètre des arbres au fin bout est de six pouces ou plus, pour des billes de longueur de 12 ou 16 pieds, le prix offert aux producteurs augmente très nettement;
- elle permet enfin au propriétaire de tirer des revenus à des stades intermédiaires de la vie de la plantation.

VOLUME À L'HECTARE ET PAR ARBRE

Il faut distinguer le volume de bois produit à l'hectare et le volume par arbre. Guy Prigent a présenté des tableaux tirés du dispositif LOGS, où l'on a observé la croissance de neuf plantations sur plus de 30 ans. Selon ces données, la production nette en volume par hectare diminue en fonction de l'intensité de l'éclaircie, par rapport au peuplement témoin non éclairci. Seules de très faibles éclaircies permettent d'augmenter légèrement le volume par hectare, sous certaines conditions. Et obtenir ces gains de productivité est très difficile à réaliser à l'échelle opéra-

Tableau 1
Bois récolté lors des coupes

| Intervention | Nombre de tiges | | Volume récolté | |
|---------------------------|-----------------|----|--------------------|----|
| | Tiges/ha | % | m ³ /ha | % |
| 1 ^{re} éclaircie | 688 | 28 | 38,5 | 7 |
| 2 ^e éclaircie | 506 | 21 | 46,9 | 9 |
| 3 ^e éclaircie | 374 | 16 | 60,2 | 11 |
| 4 ^e éclaircie | 253 | 11 | 69,7 | 13 |
| Coupe finale | 563 | 24 | 313,6 | 60 |

N.B. Les pourcentages ont été arrondis.

Source: Guy Prigent, MRNF

tionnelle, a-t-il insisté.

Dans certaines situations, l'éclaircie commerciale peut conduire à une perte de production en volume à l'hectare: si le traitement est fait dans des peuplements peu productifs, si l'éclaircie est d'une trop forte intensité, si les sentiers sont trop larges, si l'éclaircie est effectuée trop tardivement ou si l'on coupe les arbres dominants (écrémage). Une combinaison de ces divers facteurs peut augmenter les volumes perdus.

Il a lui-même étudié une plantation d'épinettes de Norvège, où quatre éclaircies ont été réalisées avant la coupe finale. L'espacement initial était d'un plant aux deux mètres et la surface terrière a été maintenue avant traitement (28 mètres carrés à l'hectare) et après traitement (20 m²/ha). La progression des volumes récoltés démontre clairement que l'éclaircie est un traitement qui vise à améliorer la production finale du peuplement, comme le démontre le tableau 1 publié ci-dessus. À chaque éclaircie, le nombre de tiges prélevé diminue et le volume prélevé augmente.

La première éclaircie produit davantage d'effets sur le peuplement traité que sur le bois récolté, a insisté le chercheur. Comme elle rapporte peu, certains sont tentés de la reporter le plus tard possible, ce qui est un mauvais choix sylvicole dans le cas d'une

plantation. Guy Prigent a répété que si l'objectif du propriétaire est de produire des gros arbres de bonne valeur, l'éclaircie est le traitement sylvicole tout indiqué.

Lors des échanges avec l'assistance, M. Prigent a précisé que l'âge de la plantation n'est pas le seul critère à considérer dans la détermination du moment où il faut éclaircir. En fait, le moment le plus propice pour effectuer la première éclaircie est établi en fonction des critères suivants: le type d'essence, la vigueur de la concurrence, la qualité de la station, la densité initiale du reboisement, le taux de survie. Selon ces critères, c'est la surface terrière, soit l'espace occupé par les troncs et mesuré en mètres carrés à l'hectare, qui est le meilleur paramètre. C'est pourquoi l'éclaircie peut être réalisée entre 15 et 30 ans d'âge du peuplement. «Faites appel à un spécialiste, à un conseiller sylvicole. Chaque cas est particulier, chaque plantation aussi», a-t-il indiqué.

Une éclaircie sélective ne suffit pas toujours à provoquer l'augmentation de croissance du diamètre désiré, a-t-il plus tard répondu à une autre question. C'est pourquoi il faut se résigner à abattre une rangée complète et à sélectionner les autres tiges à abattre de manière à favoriser la croissance des meilleurs sujets. Δ

AUTRES TEXTES EN PAGE 34

SUITE DE LA PAGE 32

gement forestier visé par le règlement de la Loi de l'impôt sur le revenu;

- un plan d'aménagement forestier visé par règlement n'est pas encore défini dans les règlements. Selon une interprétation technique émise par l'ARC en juillet 2004, un plan d'aménagement forestier produit par une personne mentionnée ci-dessus pour obtenir un sta-

ALEXANDRE LABONTÉ ET LA MISE EN MARCHÉ DU BOIS DE PETIT DIAMÈTRE

Des revenus plus élevés pour la première éclaircie

ALAIN CASTONGUAY

KINGSEY FALLS — Selon l'ingénieur forestier Alexandre Labonté, de la Société sylvicole Arthabaska-Drummond (SSAD), il est plus avantageux pour les propriétaires de lots boisés de produire des billes de sciage de huit pieds quatre pouces de long, même si le diamètre au fin bout est seulement de 2 pouces et demi.

En temps normal, lors d'une première coupe d'éclaircie commerciale, les volumes ainsi récoltés sont destinés à produire des rondins de quatre pieds (47 pouces) qui serviront pour la production de pâte. Lors de la journée d'information organisée par la SSAD, le 26 février dernier à Kingsey Falls, M. Labonté a présenté les données tirées d'une expérience qui avait pour but de mesurer les impacts de la production de bois de petit diamètre sur la mise en marché en forêt privée.

Le peuplement traité était situé à Sainte-Eulalie. Il s'agissait d'une plantation d'épinettes blanches (2500 tiges à l'hectare) établie en 1980. La hauteur moyenne des arbres était de huit mètres, ou 26 pieds, et le diamètre à hauteur de poitrine (dhp) moyen était de 14 centimètres (5 pouces et demi). Il restait alors 2200 tiges à l'hectare. Le dhp moyen des arbres qui avaient été martelés pour la coupe était de 12 cm.

Lors d'une coupe d'éclaircie commerciale, on prélève généralement un tiers du volume. À cet endroit, on a d'abord prélevé une rangée d'arbres sur sept (14 % du volume), avant d'utiliser le sentier ainsi récolté pour sélectionner les autres arbres qui doivent être récoltés.

Alexandre Labonté a comparé les rendements qui auraient été obtenus par une production classique, soit des billes de quatre pieds destinées à la pâte, dont le diamètre minimal toléré est de 9 cm (3 pouces et demi), et la pro-

duction de billes de sciage de huit pieds quatre pouces pour Scierie Lemay. Cette usine accepte des billes dont le diamètre au fin bout est de 2 pouces et demi (6,5 cm).

Même si la scierie accepte une certaine courbure de la bille, quand le bois n'est pas rectiligne, il faut parfois se résoudre à produire des billes de quatre pieds. Alexandre Labonté a illustré son propos avec des images d'arbres fourchus ou dont la tête avait été brisée à la suite d'une épidémie. On a mesuré les 81 arbres qui ont ainsi été prélevés lors de la coupe d'éclaircie commerciale à Sainte-Eulalie.

L'ingénieur forestier a estimé que le tronçonnage aurait donné les résultats suivants:

- billes de 47 pouces = 1,88 corde de 4 pieds, ou 4,34



Durant la pause, Alexandre Labonté a donné quelques conseils de tronçonnage.

mètres cubes. Le prix payé au producteur est de 124 \$ la corde (ou 53,68 \$ le mètre cube solide);

- billes de huit pieds quatre pouces = 1,21 corde de 8 pieds, ou 5,07 mètres cubes. Le prix payé est de 247,50 \$ la corde (ou 58,83 \$ le mètre cube solide), en tenant compte des frais de transport vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Cela représente une production supérieure de 14,6 % en volume. M. Labonté a ensuite comparé les revenus du propriétaire sur la base du prix payé pour ces différents produits. Le tronçonnage des tiges en billes de quatre pieds aurait rapporté des revenus de 232,72 \$ au propriétaire, tandis que les billes de huit pieds quatre pouces ont rap-

porté 298,51 \$.

«Il ne faut pas généraliser à partir de ce seul échantillon», a précisé l'ingénieur forestier. Lors de la coupe à Sainte-Eulalie, on avait alors prélevé 27 mètres cubes à l'hectare. Le bois est mesuré au bureau de la SSAD, à Saint-Albert. Il a suggéré aux propriétaires de communiquer avec leur camionneur habituel pour déter-

miner la quantité minimale qui peut être produite.

La production de bois de sciage comporte de nombreux avantages pour le propriétaire d'une plantation, a-t-il ajouté. Il y a moins de tronçonnage et de manutention à effectuer. De plus, les producteurs n'ont pas besoin de demander un contingent, ce qui est le cas pour le bois de qualité pâte. Par contre, lorsque le propriétaire réalise lui-même la coupe, survient l'inconvénient du débardage des tiges, qui peuvent être assez lourdes lorsque le diamètre est plus important.

Alexandre Labonté a conclu que le nouveau marché offert pour les bois de petit diamètre permet au propriétaire de diversifier sa production. Il peut alors optimiser ses revenus en fonction des défauts des arbres récoltés. Comme l'avait mentionné plus tôt le chercheur Guy Prigent (voir page 33), une telle opération permet de rentabiliser la première éclaircie commerciale. Δ

AUTRE TEXTE EN PAGE 35

La passion de la forêt, selon Alain Lemaire et Marcel Lebœuf

KINGSEY FALLS (AC) — Le 26 février dernier, lors de la journée d'information sur l'éclaircie commerciale organisée par la Société sylvicole Arthabaska-Drummond (SSAD), les propriétaires de lots boisés présents ont eu droit à deux visions d'une même passion pour la forêt, exprimée par deux hommes qui n'ont pas besoin de produire du bois pour gagner leur vie.

L'événement se tenait au centre de formation de Cascades à Kingsey Falls, prêté pour l'occasion à la SSAD par la société papetière. Le comédien Marcel Lebœuf est le porte-parole du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM). Il a été invité à prendre la parole après la pause. Celle-ci se déroulait à

l'extérieur, dans le stationnement du centre de formation. Les ingénieurs forestiers Alexandre Labonté et Jean-David Laberge (voir texte ci-dessus) ont alors montré aux propriétaires des tiges de faible diamètre qui peuvent être récoltées lors d'une première éclaircie.

Marcel Lebœuf n'avait que quelques minutes à sa disposi-



Marcel Lebœuf

tion, mais il a su transmettre son amour de la forêt, qu'il tient de son grand-père maternel. En 1981, ce dernier lui a légué, de son vivant, les lots boisés qu'il détenait à Tourville (MRC de L'Islet) «à condition que je m'en occupe». Il entend bien faire partager son amour de la forêt à ses enfants.

Depuis, il a acquis d'autres lots, notamment à Kingsbury, où a été lancée en mai 2004 la première édition de la «semaine de la forêt privée» parrainée par RESAM. À cet endroit, «j'ai des peupliers hybrides qui poussent de six pieds par année» et aussi du chêne rouge en forêt naturelle, au grand intérêt du chercheur Benoît Truax.

Le président de la Société sylvicole, Pierre-Yves Germain, a plus tard remercié Marcel Lebœuf pour sa participation à la rencontre orga-

nisée par les groupements de propriétaires des Cantons de l'Est avec le premier ministre du Québec, Jean Charest, le 11 février dernier (voir autre texte en page 12).

ALAIN LEMAIRE

Au début de l'activité, le président de Cascades, Alain Lemaire, a parlé pendant près de 45 minutes. Il s'est d'abord excusé de ne pas trop encourager les producteurs de bois: son entreprise s'approvisionne principalement de vieux papiers. Cascades en récupère quelque 2,5 millions de tonnes par année et 70 % de sa production est fabriquée à partir de matières recyclées.

M. Lemaire a cité en exemple l'usine de Cabano, exploitée par la filiale Norampac, qui est alimentée notamment par des peupliers hybrides. «Nous achetons des terres en friche et on les reboise avec cette essence.» La durée de la rotation de cette espèce à croissance rapide est de 15 ans. Ailleurs, l'entreprise tente de récupérer au maximum les bois de faible diamètre, comme c'est le cas à la Scierie Lemay, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cela n'est pourtant pas sans avoir un impact sur la qualité des copeaux produits par la scierie, a-t-il précisé.

Alain Lemaire a commencé à acheter des terrains, il y a trois ans, pour son plaisir personnel. «J'ai les moyens de le



Alain Lemaire

faire. J'aime les gros arbres, a-t-il raconté. Surtout les feuillus. Éventuellement, ça peut faire des beaux meubles.» Il souhaite d'ailleurs en acheter d'autres. Il a également encouragé les exploitants forestiers à améliorer les pratiques sylvicoles. «Nous avons tous notre rôle à jouer pour améliorer l'état des forêts.»

Le président de Cascades a à plusieurs reprises exprimé de vives inquiétudes sur l'état de santé de l'industrie papetière canadienne et québécoise. L'augmentation constante des coûts de la fibre et de l'énergie nuisent aux usines québécoises, a-t-il précisé. Avec la concurrence féroce d'autres pays producteurs, où la forêt pousse plus vite et où la fibre et la main-d'œuvre coûtent moins cher, l'avenir des compagnies papetières est plutôt sombre, a-t-il conclu. Δ

JOURNÉE D'INFORMATION SUR L'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE À KINGSEY FALLS

Scierie Lemay achète le bois de petit diamètre

ALAIN CASTONGUAY

KINGSEY FALLS — L'ingénieur forestier Jean-David Laberge est directeur des approvisionnements de Scierie Lemay, à L'Ascension-de-Notre-Seigneur, au nord d'Alma. Que faisait-il à Kingsey Falls, le 26 février dernier, pour rencontrer les propriétaires invités par la Société sylvicole Arthabaska-Drummond (SSAD)?

Il faut savoir que c'est dans cette municipalité du Centre-du-Québec que la société papetière Cascades est implantée depuis plus de 40 ans. Et Cascades est propriétaire de Scierie Lemay depuis 2004.

La Scierie Lemay était autrefois basée à Saint-François-de-Sales, à quelques kilomètres au sud de Chambord, de l'autre côté du lac Saint-Jean. À la suite d'un incendie en mars 2001 et avec l'autorisation du ministère des Ressources naturelles, la famille Lemay avait consolidé les approvisionnements de la scierie et construit une toute nouvelle usine à L'Ascension, dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est. La société Cascades s'est alors jointe à la famille Lemay en acquérant 50 % des parts de la nouvelle scierie, qui a démarré en août 2002.

DES ÉQUIPEMENTS NEUFS

La scierie est dotée des équipements les plus modernes, notamment d'un scanner qui analyse de 25 à 30 billes par minute, ce qui optimise le rendement en bois de sciage. Elle produit des pièces de bois de 2 pouces par 2 pouces. Celles-ci sont ensuite collées sur la longueur, avec de l'uréthane, par la société Pinexel. Cela permet de produire du bois structural en 2 X 4 certifiés SPF-6. «Nous sommes les seuls en Amérique du Nord à faire cela», a expliqué M. Laberge. Ces pièces peuvent ensuite être utilisées pour fabriquer des poutrelles, comme celles manufacturées par Chantiers Chibougamau.

L'autre utilisation possible des pièces de petit diamètre est dans le bois torréfié qui est de plus en plus utilisé pour la fabrication de patios. Cela remplace le bois traité avec des produits chimiques dont l'utilisation est contestée. La torréfaction cuit littéralement la pièce de bois pour en éliminer toute humidité. Le bois ainsi cuit conserve ses qualités mécaniques et ne pourrit pas.

LE TRANSPORT

Jean-David Laberge a déjà travaillé pour la SSAD, avant de déménager au Saguenay-Lac-Saint-Jean, où il a œuvré à la Société sylvicole Chambord. À la suite de son embauche par Scierie Lemay, les problèmes appréhendés d'approvisionnement en forêt publique ont commencé à l'inquiéter. Scierie Lemay-Cascades détient un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) en forêt publique, qui totalise 185 000 mètres cubes.

L'ingénieur forestier a expliqué que 80 % des approvisionnements de bois sont actuellement livrés à l'usine par arbres entiers. Scierie Lemay est déjà en mesure de transformer du bois dont le diamètre minimal de la bille est de 2,5 pouces au fin bout. Il savait d'expérience que les propriétaires de lots boisés produisent du bois de petit diamètre lors de leurs travaux d'éclaircie commerciale.

Scierie Lemay est une filiale indépendante du Groupe Cascades. Cascades exploite une usine de pâte kraft à East Angus, en Estrie, qui s'ali-



Jean-David Laberge (à droite), de Scierie Lemay, a lui aussi prodigué des conseils aux propriétaires, le 26 février à Kingsey Falls.

mente en copeaux provenant de toutes les essences. Une partie des copeaux de Scierie Lemay était déjà livrée par camion à East Angus. Jean-David Laberge a eu l'idée de faire revenir le camion avec du bois de la forêt privée.

Il a d'abord téléphoné à la Société sylvicole Arthabaska-

Drummond. «Quand j'ai dit à Jean Page (le directeur général) que je voulais acheter du bois pour le transporter au Lac-Saint-Jean, il n'y avait plus de son au bout du fil», a-t-il raconté. Depuis, Scierie Lemay a signé des ententes avec les producteurs de bois du Centre-du-Québec, de l'Estrie et

de la région de Québec.

Le bois des propriétaires de la SSAD est ainsi livré dans la cour voisine de son siège social, à Saint-Albert, près de Warwick. Le bois est acheté par la SSAD, qui le revend ensuite à Scierie Lemay. Une chargeuse remplit le camion, doté d'un plancher mobile, avant de se diriger vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'usine prend tous les résineux, mais elle exige que les essences soient séparées, sauf pour le sapin et l'épinette.

«Nous prenons toutes vos billes de huit pieds quatre pouces de longueur, peu importe le diamètre, a précisé M. Laberge. Mais si vous avez des billes de plus gros diamètre, on vous suggère de continuer à tronçonner des billes de 12 pieds et de 16 pieds, pour en maximiser la valeur.» Jean Page a précisé qu'il s'agit là d'un débouché intéressant pour le bois récolté lors d'une première éclaircie commerciale.

Le président de la Société



Le président de la SSAD, Pierre-Yves Germain, était très heureux de la participation des propriétaires à l'activité.

sylvicole, Pierre-Yves Germain, a conclu la journée d'information en remerciant les organisateurs et les commanditaires, dont Cascades, qui a prêté la salle. Devant l'intérêt suscité par l'activité d'information sur l'importance des coupes d'éclaircie commerciale, M. Germain a ajouté que cela allait encourager la SSAD à répéter l'expérience. Δ

TRAVAUX SYLVICOLES

De l'inquiétude dans la Vallée de la Matapédia

(AC) — La décision du ministre Pierre Corbeil de maintenir la grille des crédits sylvicoles pour une année de plus a été bien accueillie, sauf en Gaspésie (voir page 5) et dans le Bas-Saint-Laurent. Selon les intervenants forestiers de la MRC de la Matapédia, le remboursement à 90 % du coût des travaux sylvicoles pourrait causer des problèmes aux entreprises de l'industrie de l'aménagement.

Rencontré au congrès de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec, le 24 février dernier, le président de la Société d'exploitation des ressources de la Vallée (SERV), Jean-Guy Rioux, a confirmé que la compagnie Cédrico allait elle aussi réduire ses investissements en sylviculture en 2005.

Dans le Bas-Saint-Laurent, on s'inquiète également de

l'effet d'une nouvelle baisse de la possibilité forestière, comme le réclame le rapport de la Commission Coulombe. Les travaux sylvicoles sont payés à même l'enveloppe des redevances forestières. Quand les allocations baissent à cause d'une réduction de la possibilité forestière, l'enveloppe budgétaire pour les travaux sylvicoles fond au même rythme.

Dans *Le Soleil* du 25 février, le directeur général de la SERV, Gilles Michaud, rappelait que les compressions budgétaires, tant en forêt publique que privée, font d'autant plus mal que tout cet argent est versé en salaires. Il a estimé que chaque tranche de 100 000 \$ représente entre huit et dix emplois.

Dans le même article, le directeur général de la Coopérative forestière de la Matapédia, Yolande Légaré, tient un discours similaire en rappelant que la baisse des allocations en 2000 avait coûté 300 emplois dans la MRC de la Matapédia.

Le secteur forestier fournit de l'emploi à 2000 personnes dans cette MRC, qui compte un peu moins de 20 000 habitants. Cité par le quotidien de Québec, l'ingénieur forestier de la MRC, Serge Malenfant, précise que dans la région, les gens n'ont pas accès à d'autres emplois quand ils perdent leur travail en foresterie. Cela a pour effet de les obliger à déménager ailleurs au Québec.

De nombreux villages de la Matapédia ont vu leur population décliner de manière inquiétante ces dernières années. À l'école de Causapscal, les salles de cours en foresterie et en transformation du bois sont loin d'être remplies. Δ